



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE
MRC de Portneuf
Province de Québec

Avis public

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, qu'une séance extraordinaire se tiendra dans la salle des délibérations au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, **le 16 décembre 2024 concernant le schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf, immédiatement après la séance extraordinaire tenue le même jour à 19 h 30 pour l'adoption du budget 2025.**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROJET ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Constatation de l'envoi de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du plan de mise en œuvre de la version révisée du schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf;
5. Expression de mécontentement à la suite du rejet de la demande au PAVL par le ministère des Transports et de la Mobilité Durable;
6. Période de questions;
La période de questions de cette séance porte exclusivement sur les points à l'ordre du jour.
7. Levée de l'assemblée.

Donné à Sainte-Christine-d'Auvergne, ce 12 décembre 2024

Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le Conseil, le 12 décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12 décembre 2024.

Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier